



LE PIC'HARDI ÉDUC' ACTION



Journal régional de l'URSEN-CGT Picardie

Numéro 31 – novembre 2016

Secrétariat général

27, rue du Petit Bout
60690 HAUTE ÉPINE

Dominique HEMMER
03 44 13 06 93
ursencgtpicardie@orange.fr

Benoît DROUART
06 07 61 10 51
bdrouart@yahoo.com

<http://ursencgtpicardie.free.fr>

SYNDICATS
DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

AISNE

José GASPARD
20, rue Jean Jaurès
02880 CROUY
Tél. : 06 73 93 49 36
sdencgt02@free.fr

OISE

Franck SCHEIRLINCK
18, rue Marceau
60400 NOYON
Tél. : 06 33 26 28 93
sdencgt60@free.fr
scheirlinckfranck@orange.fr

SOMME

Joël PEUVOT
378 Rue de Cagny
80090 AMIENS
Tél. : 06 07 30 35 39
sdencgt80@orange.fr

Édito

Trois ans après la promulgation de la loi de refondation de l'école et un an avant la fin du quinquennat, que reste-t-il de la « priorité à l'Éducation » ?

Au cœur des promesses, il y avait la création, en cinq ans, de 60 000 postes dans l'éducation nationale et l'enseignement supérieur.

Les emplois qui ont été créés, ont servi à rétablir une nécessaire année de stage pour les futurs professeurs (mais les 25938 stagiaires n'occupent en réalité que 15000 postes.). De plus, le gouvernement compte dans ces 60000 postes, la création de plus de 6000 emplois précaires, souvent à temps partiel, des postes d'AED (2150) ou d'AESH (4251).

Le bilan, ce sont des milliers de postes toujours non pourvus à ce jour !

Le nombre de précaires au ministère de l'Éducation nationale est reparti à la hausse, et phénomène nouveau, de plus en plus de professeurs précaires sont recrutés dans le premier degré.

Les slogans du gouvernement : « la priorité à l'école primaire », « Repenser le collège unique », « Refonder l'éducation prioritaire pour une école plus juste », se sont traduits par les très contestées réformes des rythmes scolaires et du collège et par une nouvelle carte d'établissements REP dont les seuls moyens supplémentaires sont les 25 élèves par classe !

Enfin, les débats sur la déchéance de nationalité ou sur la politique migratoire, qui traversent notre société heurtent beaucoup celles et ceux qui ont la mission d'éduquer. Quel que soit le vainqueur de l'élection présidentielle de 2017, nous savons déjà que la Fonction publique sera attaquée : temps de travail, mode de calcul et modalités du départ en retraite seront sans doute le premier chantier...

**L'urgence est au retour du collectif et de la solidarité
pour vaincre à la fois
la peur de l'avenir et la violence qu'elle génère !**

Dominique HEMMER, secrétaire régional

La formation syndicale

Un véritable enjeu !

« On comprend mieux le jargon, on a plein de clefs, c'est bien de voir comment on peut s'investir, qu'on peut y aller progressivement, qu'on peut y aller tout court ».

Je ne résiste pas au plaisir de citer ces paroles de stagiaires.

Parce que pour pouvoir agir, il faut pouvoir connaître, nommer, dire, débattre, analyser, etc.

Il faut une éducation syndicale à l'émancipation sociale.

La formation syndicale est levier indispensable pour que tout adhérent à la CGT acquière, dès son adhésion, les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour participer à la vie syndicale et s'approprie tous les outils mis à sa disposition.

Après le succès du CSR d'octobre, consacré aux élus au conseil d'administration, la CGT Éduc'action Picardie a programmé :

- La Dotation Globale Horaire :
jeudi 19 janvier 2017 à Noyon ;
- Formation d'accueil :
vendredi 3 mars 2017 à Chauny ;
- Animation d'une section syndicale,
lundi 24 avril 2017 à Compiègne.

Diffusez autour de vous cette information dès maintenant, recensez les futurs participants, convainquez-les et n'oubliez pas de remonter leurs candidatures dans les SDEN.

Ils recevront alors une convocation mandat. Accompagnez-les jusqu'au bout, assurez-vous qu'ils déposent bien leurs autorisations d'absences.

Dominique HEMMER, secrétaire général

Assistant de Prévention et Sécurité (APS)

Créé en 2012, les assistants de sécurité sont implantés dans les collèges et les lycées dits difficiles. Ils sont chargés de renforcer les actions

de prévention et de sécurité, et participent à l'action éducative. Ils sont aussi en relation avec les équipes mobiles de Sécurité Académique (EMS).

L'Éducation nationale a encore réussi à créer des emplois précaires, recruté avec un contrat d'assistant d'éducation renouvelable dans la limite d'un engagement maximal d'une durée de six ans.

Cerise sur le gâteau, le poste exige un niveau de recrutement à Bac+2 pour une rémunération de 1237 euros brut. Concernant cette rémunération, on remarquera encore une fois que le niveau scolaire et les diplômes ne sont pas reconnus.

Dans les établissements il est difficile pour les APS de trouver leur place :

- Les assistants d'éducation ne comprennent pas la différence entre leur rôle au sein de l'établissement et celui des APS ;
- Les assistantes sociales voient d'un œil inquiet l'arrivée de cette nouvelle fonction et se demandent si les APS ont la légitimité et la formation nécessaire pour résoudre les problèmes sociaux ;
- Les CPE se questionnent, car les APS exercent des missions d'éducation, payés au minimum, avec un statut précaire.

Les services de Vie Scolaire ne doivent être, ni des laboratoires de la déréglementation, ni des lieux de précarité, mais bien un véritable enjeu au sein d'un service public de l'Éducation nationale fort.

La Vie scolaire, c'est un lieu d'écoute, d'accueil, de vie de l'établissement qui fonctionne en permanence et gère tout ce qui est en dehors du temps de classe.

C'est dire si, dans le cadre d'une école émancipatrice, l'enjeu est d'importance !!

De nombreux APS sont utilisés comme assistants d'éducation, d'autres, plein de bonnes volontés, se morfondent en attendant désespérément formations et directives.

Aucune politique de formation digne de ce nom n'est mise en œuvre afin que les APS puissent exercer leur fonction.

Il n'y a **aucune volonté de stopper leur précarité**, puisque aucune validation par acquis de l'expérience n'est prévue afin d'obtenir un diplôme BAC+3, pouvant être reconnu cette fois-ci à sa juste valeur dans une autre administration ou dans le privé.

Il est légitime de se demander quelle peut être la motivation et l'investissement d'un personnel traité de la sorte.

Stéphane ALVAREZ, SDEN 02

Loi EL KHOMRI

des coups et des douleurs !

Dans notre Académie, les enseignants de la CGT ÉDUC'ACTION ont pris part activement à la lutte contre la loi ultra libérale du gouvernement Hollande.

Cela ne c'est pas fait sans heurts, tant il devient difficile d'exprimer sa révolte et son sentiment d'injustice dans un pays où le 49.3 tient lieu de négociation avec les partenaires sociaux !

Après quelques actions spectaculaires, la justice n'a pas tardé à réagir, en demandant par la voix du procureur (au nom du peuple français !!), des peines de la prison ferme, accompagnées de très lourdes amendes. Le but est bien de décourager toutes nouvelles tentatives de rébellions des prévenus et de servir d'épouvantail aux autres.

On appréciera, la différence de traitement entre deux types de militants durant ces jours de manifestations sur Amiens. D'un côté des militants syndicaux et des jeunes étudiants et lycéens qui perdent des journées d'études et de travail, légitimement révoltés par l'injustice...De l'autre, des militants identitaires fascistes, qui parodent et provoquent les manifestants, chassent les étudiants grévistes dans les rues de la ville, ou attaquent des étudiants pacifiques sur la fac. Combien d'interpellations de ce côté là ? Combien de mises en examens et condamnations ? Zéro !

Impunité et bienveillance pour les courageux militants d'une extrême-droite qui tient en otage nos gouvernants dans les urnes et dans la rue, matraques et condamnations pour le citoyen - travailleur qui veut le respect des acquis sociaux de ce pays, durement arraché par la lutte depuis des siècles.

Voilà le visage actuel d'un pays où les possédants décident de la valeur et de la vie des individus en fonction du marché du travail, où les représentants du peuple imposent par la force de lois inacceptables pour les travailleurs, mais tolère de plus en plus l'expression de la haine et du repli sur soi.

LES MILITANTS DE LA CGT N'ONT PEUR NI DES UNS NI DES AUTRES, et ils seront toujours aux cotés des victimes de la répression.

Nous étions ainsi présents afin de soutenir les huit camarades de chez Goodyear les 19 et 20 octobre à Amiens, à l'occasion de leur procès en appel, pour l'accusation de séquestration lors du mouvement de lutte contre la fermeture du site d'Amiens.

LA MOBILISATION DOIT-ÊTRE MASSIVE POUR SOUTENIR LES VICTIMES DE LA RÉPRESSION ANTISYNDICALE !



TOUS ENSEMBLES POUR DÉFENDRE NOS DROITS, NOS VIES ET POURSUIVRE NOS LUTTES LÉGITIMES !!!

Benoît DROUART, secrétaire général adjoint

**Réforme du collège :
On n'en peut déjà plus !**

La CGT-ÉDUC'ACTION n'est pas une organisation qui refuse par principe les changements et les améliorations du système éducatif, quand ils visent à construire une école de l'épanouissement et de l'émancipation du futur citoyen, autonome et acteur de son destin, dans un monde complexe et en pleine mutation.

Le collège unique n'est pas parvenu, loin s'en faut, à vaincre les inégalités socioculturelles dont sont victimes nos élèves les plus fragiles.

Par contre, la CGT s'oppose aux réformes et demande une véritable concertation avec les organisations syndicales, quand elles sont injustes ou inapplicables à moyens constants.

Vouloir développer l'interdisciplinarité n'est pas en soi une mauvaise idée, si elle vise à acquérir un esprit universaliste et des capacités à globaliser et structurer son savoir, pour vivre dans un monde de plus en plus difficile à appréhender.

Malheureusement, cette réforme qui favorise surtout l'adaptabilité aux critères du monde du travail, sur la base des compétences d'un socle minimaliste d'une culture commune - qui reste à définir - apparaît, telle qu'elle est mise en place, comme une machine à démultiplier le travail des enseignants, et à aggraver les symptômes de la crise de sens que traverse notre métier depuis de très nombreuses années.

De plus la réforme se fait sans prendre en compte ce qui devrait être la base d'un véritable changement du fonctionnement du système scolaire : **le temps de travail des artisans de la réussite des élèves et la reconnaissance de leurs compétences, qualifications, investissement, toujours plus importants !**

Les professeurs qui ont, à marche forcée, participé aux stages de formation dans toutes les matières, sont aujourd'hui au pied du mur, après des vacances souvent consacrées à refaire la majorité de leurs cours, prendre connaissance des nouveaux programmes sur quatre niveaux, intégrer une nouvelle philosophie de l'évaluation, travailler sur des projets d'EPI...

La liste est longue, les tâches à accomplir en très peu de temps sont nombreuses et demandent beaucoup d'investissement.

Et les craintes que l'on pouvait avoir quant à la mise en place de cette réforme se révèlent fondées.

Après deux mois de fonctionnement, on se rend vraiment compte de l'ampleur de la tâche.

Des réunions et des concertations à n'en plus finir, des bilans avec les chefs d'établissements qui pointent les manques sur chaque niveau et demandent encore, alors qu'on nous avait dit que la mise en place se ferait progressivement, à ce que les collègues se réinvestissent, là où nous pensions avoir répondu aux attentes d'une première année de démarrage.

Un cahier de textes et des bulletins beaucoup plus longs et compliqués à remplir, qui doivent faire apparaître, surtout pour les parents ou pour contrôler que nous sommes bien « dans les clous », les points du programme abordés, les compétences, en plus du travail habituel...



Il va sans dire que pendant ce temps, **les élèves n'ont pas miraculeusement changés et ne se montrent pas avides de découvrir une réforme miracle qui va changer leur vie dans un monde qui semble si peu se soucier de leur avenir.**

Il faut continuer à les motiver, leur expliquer la réforme et ses enjeux, des examens que nous ne maîtrisons pas encore, et en même temps traiter les tâches qui sont les nôtres : tenir sa classe, orienter, soulager, aider, supporter l'irrespect et la violence latente dans de trop nombreux endroits, répondre à la demande consumériste de trop nombreux parents...

Un candidat aux présidentielles, dont le propre ministère avait reconnu que notre temps de travail se situait entre 42 et 50 heures quand il était président, affirme maintenant que nous ne faisons que 18 heures par semaine !

S'il est élu, et s'il tient promesse, on peut donc raisonnablement penser qu'avec la réforme du collège cumulée avec la politique de haine anti-profs de ce genre de personnage, on atteindra sans mal des semaines d'une centaine d'heures, payées en dessous de nos qualifications professionnelles et en dessous du temps de travail demandé !

Les Français en ce moment se disent solidaires des policiers qui manifestent leur malaise.

Ne peut-on pas aussi réfléchir plus logiquement, donner les moyens et **reconnaître les métiers qui, en amont, permettent de traiter les problèmes à la base**, au lieu de taper toujours sur la tête des profs, boucs émissaires bien commodes, qui supportent en moyenne une réforme tous les deux ans depuis plus de quarante années ?

Quand nos décideurs vont-ils enfin faire confiance à ceux qui travaillent sur le terrain et subissent quotidiennement le résultat de leurs politiques catastrophiques ?

Quand vont-ils, au lieu de supprimer des moyens et de nous culpabiliser en nous infantilisant, prendre leurs responsabilités et offrir un autre avenir à ces jeunes que des lois sur le travail toujours plus précaires et des cadeaux à des profiteurs qui profitent toujours plus ?

La CGT Éduc'action dans l'Aisne (02)

La CGT02 et les PE Brigades

La CGT a organisé en juin 2016 une réunion d'information syndicale spéciale Titulaires Remplaçants. Les collègues ont pu échanger avec le syndicat et obtenir différentes informations sur les spécificités du rôle de remplaçant. Un document spécial « rentrée » est désormais envoyé à chaque PE Brigade afin d'être informé des indemnités kilométriques, des droits et devoirs des remplaçants...

Défense d'une collègue remplaçante

Un directeur d'école du département, avec l'aval de son inspecteur de circonscription, demandait régulièrement à des professeurs des écoles brigades de venir remplacer une AVS. Une collègue a refusé ce remplacement non-réglementaire et la CGT est immédiatement intervenue auprès de la DSDEN pour défendre la collègue.

Ce non-respect du statut des professeurs des écoles a immédiatement pris fin.

Heures de sur-service

Pour les Titulaires Remplaçants, les horaires différents de chaque école amènent les personnels à dépasser les 24 heures hebdomadaires de présence devant élèves.

L'inspection académique a mis en place depuis 3 ans un tableau de récupération. Mais, par un mode de calcul désavantageux pour les personnels, la hiérarchie parvient chaque année à économiser des dizaines heures, que les collègues ne peuvent récupérer.

La CGT a participé à deux groupes de travail avec la DSDEN et malgré une « bienveillance » de façade, le travail gratuit semble être la nouvelle marotte de l'Inspection académique.

La CGT a donc entamé une action juridique pour que les personnels puissent récupérer ce qui leur est dû par les textes officiels.

Hadrien GASPAR, pôle 1^{er} degré, SDEN 02

Calendrier prévisionnel de la DPE

Mercredi 14 décembre 2016 :

- ↳ CAPA avancement d'échelon pour l'ensemble des corps des personnels enseignant.

Mardi 24 janvier 2017 :

- ↳ CAPA tableau d'avancement DCIO :

Lundi 20 mars 2017 :

- ↳ CAPA listes d'aptitude, accès aux corps des Certifiés, PEPS et Agrégés

Jeudi 27 avril 2017 :

- ↳ CAPA notation administrative des Certifiés.

Mercredi 03 mai 2017 :

- ↳ CAPA notation administrative et accès à la hors classe des Agrégés.

Lundi 15 mai 2017 :

- ↳ CAPA notation administrative et tableaux d'avancement PEPS/CEEPS.

Lundi 22 mai 2017 :

- ↳ CAPA notation administrative et accès à la hors classe PEGC, PLP et CPE.

Mardi 23 mai 2017 :

- ↳ CAPA tableau d'avancement Certifiés.

Vendredi 23 juin 2017 :

- ↳ CPC des agents non titulaires (notation, avancement échelon MA, échelon, fin de délégation).

Mouvement INTER

BOEN spécial n° 6 du 10 novembre 2016

Arrêté rectoral du 10 novembre 2016

- ↳ **Saisie des vœux sur SIAM via I-Prof :**

du 17 novembre 2016 12h au 6 décembre 2016 12h.

- ↳ **Retour des confirmations de demande de mutation au rectorat :**

au plus tard le 13 décembre 2016

- ↳ **Groupe de travail académique "vérification des vœux et barème" :**

le 20 janvier 2017

- ↳ **Formations mixtes paritaires nationales :**

du 1^{er} au 10 mars 2017

Éducation prioritaire

La mobilisation des lycées relevant ou devant relever de l'Éducation prioritaire continue.

L'Éducation prioritaire ne saurait s'arrêter à la fin du collège, comme si le passage en seconde mettait fin aux inégalités sociales et territoriales.

Alors que la mobilisation s'étend sur le territoire et que les établissements sont de plus en plus nombreux à se mobiliser, c'est par une déclaration grossièrement politicienne et teintée de mépris pour les personnels en lutte que la ministre a choisi de répondre. Non, Madame la ministre, les personnels ne disent pas, comme vous l'affirmez, que "vous avez bien fait de réformer l'Éducation prioritaire à l'école et au collège" et ils ne se satisferont pas de l'annonce du retour des lycées en Éducation prioritaire... au prochain quinquennat.

C'est une provocation !

Dans de nombreux établissements et écoles de l'Éducation prioritaire, les conditions de travail des personnels et d'études des élèves continuent de se dégrader. En REP+, les pratiques managériales se généralisent.

La réforme de l'Éducation prioritaire a laissé un grand nombre d'établissements et d'écoles sur le bord du chemin. Surtout, elle ne s'est pas traduite par une hausse des moyens et une baisse des effectifs par classe, mesures indispensables pour améliorer les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.

Bon nombre de lycées, en particulier les LP, ont un taux de catégories socioprofessionnelles défavorisées qui n'a rien à "envier" à certains collèges et sont pourtant en dehors de tout dispositif lié à l'Éducation prioritaire. Les personnels des LP les plus difficiles exigent leur intégration à l'Éducation prioritaire.

La CGT Educ'action revendique l'établissement d'une nouvelle carte de l'Éducation prioritaire, sans aucune sortie, basée sur des critères sociaux et géographiques objectifs et transparents, intégrant les lycées et la diminution drastique des effectifs par classe avec des maxima inscrits réglementairement.

La CGT Educ'action appelle :

- Les personnels des lycées relevant ou devant relever de l'Éducation prioritaire, dont les LP, à amplifier la mobilisation, par la grève le 29 novembre et à débattre des suites du mouvement, y compris la reconduction ;
- Les personnels des REP et REP+ à se réunir, débattre d'une réforme de l'Éducation prioritaire plus juste et de la mobilisation pour y parvenir, y compris par la grève le 29 novembre.

**Dans l'Éducation Prioritaire
et les établissements
devant en relever :
toutes et tous en grève le
29 Novembre.**

BULLETIN DE SYNDICALISATION

Nom :	Prénom :
Adresse :	
.....	
Établissement :	
.....	
.....	

Je souhaite avoir une information.

Je souhaite me syndiquer.

Pic'Hardi N°31

À retourner à la CGT Educ'action Picardie 27 rue du Petit Bout 60690 HAUTE ÉPINE